

Vous aimez les voyages, les langues, les rencontres et souhaitez vous former rapidement aux métiers du Tourisme ? La formation d'animateur de loisirs est faite pour vous !

Descriptif métier

La formation d'animateur de loisirs doit permettre à l'étudiant d'organiser et d'animer des activités ludiques, artistiques ou manuelles ne comportant pas de technicité particulière, à des publics différents (jeunes, adultes, 3ème âge...) dans un but de distraction et de détente. Il sera chargé de l'organisation pratique matérielle des activités (espaces, moyens...) et pourra se spécialiser dans certaines activités.

Durée de la formation

6 mois

Rythme de la formation

6 semaines de cours, 18 semaines en entreprise

Pré requi

Niveau Bac

PROGRAMME

Animations de journées

Conception de programme enfants, adolescents
Utilisation du matériel, des structures
Réglementation, responsabilité et assurance

Animations de soirées

Soirées dansantes, soirées karaoké...
Soirées à thèmes
Théâtre, spectacles, cabarets

Connaissance du marché et promotion des produits

Evolution du comportement des touristes français et étrangers
Communication, publicité
Marketing
Accueil, communication, vente

Etude des comportements

Connaissance de soi
Techniques de vente

Utilisation des outils de l'animation

Sonorisation, éclairage
Vidéo, photo, montage

Bureautique et NTIC

La suite office : Word, Excel, Powerpoint
Internet, messagerie

Anglais

Communication orale
Communication écrite
Syntaxe
Vocabulaire adapté aux spécificités métiers

**Certificat de compétence délivré par l'école en
fonction des résultats obtenus
Reconnaissance : C.C.N**

Débouchés :

Après quelques années d'expérience, l'animateur de loisirs pourra accéder au poste de responsable voir directeur de centre de loisirs ou de centre de vacances grâce à la promotion interne.

Poursuite d'études :

Si vous souhaitez poursuivre vos études, vous pouvez intégrer un DUT Animation sociale et socioculturelle ou un BTS Animation et gestion du tourisme local.

Tarif : Formation gratuite et rémunérée, prise en charge par l'OPCA de l'entreprise

A noter : tous les diplômes de l'animation socio-éducative ou sportive comme le BAFA, le BAFD pour s'occuper d'enfants ou le BEES (brevet d'Etat d'éducateur sportif) pour les activités sportives sont recommandés ou peuvent